

DEPARTEMENT
<b>VAR</b>
CANTON
<b>SAINTE MAXIME</b>
COMMUNE
<b>CAVALAIRE SUR MER</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

N° 50-2020-DE

1.1 - Marchés publics

## DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** Signature de l'avenant n° 1 au marché n° 36/2019 « Travaux de réfection des réseaux d'assainissement en bord de mer sur la commune de Cavalaire sur Mer »

### Titulaires :

SARL DALL'ERTA

Centre Artisanal du Fenouillet – RD 559  
83240 CAVALAIRE SUR MER

Service... *MARCHÉS PUBLICS*  
Affichage du... *4.1.06.2020*  
Au ..... *4.1.08.2020*

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;
- VU** La délibération du Conseil Municipal n° 15/2020 en date du 25 mai 2020 déléguant au Maire le pouvoir de prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et de leurs éventuels avenants : dont le montant initial hors avenant est inférieur au seuil de procédure formalisée pour les marchés de fournitures et de services, tel que fixé par voie réglementaire (soit 214 000 € HT pour 2020) ; dont le montant initial hors avenant est inférieur à 1 million d'€ HT pour les marchés de travaux. De prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants des marchés et des accords-cadres supérieurs aux seuils ci-dessus définis, s'ils n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 % ;
- VU** Les articles R. 2123-4 et R 2194-2 du Code de la Commande Publique,
- CONSIDERANT** Que le marché a été notifié le 10 février 2020 pour un montant de 34 732,00 € HT, soit 41 678,40 € TTC ;
- CONSIDERANT** Le chantier relatif à la réparation du réseau d'eaux usées de la voie CP arrivant à son terme, de nombreuses adaptations sont à prendre en compte, notamment en raison des contraintes liées au chantier d'enrochement. Des quantités ont été modifiées ;

**CONSIDERANT** L'avenant n° 1 pour un montant de 17 098,50 € HT soit 20 518,20 € TTC, ce qui implique une augmentation du marché de 49,23 %, portant ainsi le nouveau montant du marché à 51 830,50 € HT soit 62 196,60 € TTC ;

### **DECIDE**

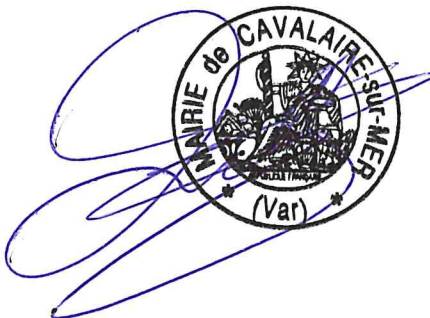
**ARTICLE 1** De signer l'avenant n° 1 relatif au marché n° 36/2019 « Travaux de réfection des réseaux d'assainissement en bord de mer sur la commune de Cavalaire sur Mer », pour un montant de 17 098,50 € HT soit 20 518,20 € TTC ;

**ARTICLE 2** de dire que les crédits nécessaires pour la réalisation du présent marché sont inscrits au budget de la Commune de Cavalaire sur Mer ;

**ARTICLE 3** De dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

**Cavalaire-sur-Mer, 03-06-2020**

**LE MAIRE**  
**Philippe LEONELLI**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*